

Artisans d'art : un nouvel élan pour le centre-bourg

p.10 et 11

Solidarité

Des actions intergénérationnelles
avec les écoles.

p. 9

Festifolies

Le festival se dévoile.

p. 16 et 17



Sommaire

4

Actu métropole et intercommunalité

Le contrat local de santé métropolitain, c'est quoi ?

5

Actu mairie

Une haie bocagère plantée grâce à une mobilisation collective.

Venez découvrir l'éco-pâturage le samedi 28 juin.

10

Vivre à Saint-Aignan de Grand Lieu

Comment sont réparties les subventions aux associations en 2025 ?

Le printemps des cimetières, une balade insolite et mémorielle.

19

Retour en images

22

Bloc-notes

Découvrez la prochaine parution du Mag' dans votre boîte les 17 et 18 juin 2025.

Un **souffle de printemps** sur notre commune



Le printemps s'installe, et, avec lui, un vent de dynamisme souffle sur notre commune ! Ce nouveau numéro du magazine municipal en est la parfaite illustration : des projets qui prennent racine, des rencontres inspirantes et de belles perspectives pour les mois à venir.

Créer un véritable pôle dédié à l'artisanat

Tout d'abord, un retour sur la plantation participative (page 6) organisée avec Nantes Métropole, symbole d'un engagement collectif pour un cadre de vie toujours plus vert. Côté nature, nous vous invitons aussi à découvrir l'Atlas de la biodiversité, un outil précieux pour mieux connaître et préserver notre environnement (page 12).

Mais le cœur de ce numéro bat surtout au rythme de l'art et du savoir-faire. Deux nouveaux artisans d'art s'installent

au centre-bourg de la commune, confirmant notre volonté de créer un véritable pôle dédié à l'artisanat tout en revitalisant notre patrimoine local.

Les liens entre générations continuent de se tisser avec des actions intergénérationnelles enrichissantes menées avec les écoles Jules d'Herbauges et Saint-Pierre (page 9). Et, pour les amateurs de patrimoine, ne manquez pas un tout nouvel événement : le Printemps des cimetières organisé le dimanche 18 mai prochain.

Enfin, je ne pouvais pas terminer cet édit sans évoquer les célèbres Festifolies d'automne qui commencent à se dévoiler pages 16 et 17 avec une programmation inédite !

Ce printemps s'annonce beau et dynamique, à l'image de notre commune. Belle lecture à tous !

Jean-Claude Lemasson
Maire et vice-président
de Nantes Métropole



Retrouvez toute l'info de la commune sur www.saint-aignan-grandlieu.fr



LE TRI + FACILE



SAC DE TRI

Édition : Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu • Directeur de la Publication : Jean-Claude Lemasson • Rédaction et photos : Service Communication • Illustrations : Adobe Stock • Maquette : agencescoopcommunication - 15401-MEP • Impression : Allais imprimeur, à 2 000 exemplaires, papier recyclé 100 %, encres végétales et label Imprim'Vert • Dépôt légal : avril 2025 • N° d'ISSN : 2971-4605.

Retrouvez toute l'actualité liée à l'aéroport sur www.saint-aignan-grandlieu.fr, rubrique « Ma commune »



Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et cartes stratégiques de bruit : où en sommes-nous ?

Du 1^{er} février au 31 mars 2025, l'État a consulté les citoyens sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Nantes Atlantique, le 2^e pour cette plateforme. Ce plan vise à limiter les nuisances sonores pour les riverains, en s'appuyant sur un bilan des actions menées ces dix dernières années et en proposant 52 mesures, dont 40 nouvelles. Ces mesures ont été discutées avec les services de l'État, les compagnies aériennes et les collectivités, mais leur mise en œuvre repose sur l'engagement volontaire des compagnies.

Face à cette situation, les élus de Saint-Aignan de Grand Lieu, engagés dans les instances de suivi, exigent des mesures ambitieuses et protectrices pour les habitants, accompagnées de garanties concrètes quant à leur application. Monsieur le Maire, aux côtés de l'ensemble des Maires de la métropole et de la Présidente, a co-signé un courrier adressé à l'État pour exprimer l'inéquation du projet avec les attentes du territoire.

Une mobilisation locale forte

Dans le cadre de sa réflexion, la municipalité a organisé une réunion publique le lundi 10 mars en présence des représentants de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Plus de 100 Aignanaï y ont participé pour poser leurs questions sur les volumes de trafic aérien, les engagements des compagnies, les indicateurs de bruit, les populations impactées. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 24 mars,

a officiellement déploré le manque d'ambition du PPBE, associé au fait qu'il ne repose pas sur un diagnostic partagé intégrant pleinement les Cartes Stratégiques de Bruit (CSB). Il regrette également que les propositions des collectivités, notamment la réalisation d'une étude approfondie de l'impact des restrictions, n'aient pas été retenues.

Qu'est-ce que le PPBE ?

Le PPBE est un document obligatoire pour toute plateforme aérienne de plus de 50 000 mouvements annuels. Il établit un bilan des actions menées sur la dernière décennie et présente les mesures prévues pour la période 2025-2029 afin de limiter les nuisances sonores et d'améliorer la qualité de vie des riverains.

Qu'est-ce que les Cartes Stratégiques de Bruit (CSB) ?

Les CSB permettent d'évaluer l'exposition globale au bruit dans l'environnement et d'anticiper son évolution. Elles intègrent notamment le nombre de personnes affectées par une forte gêne sonore (indice Lden) et celles dont le sommeil est perturbé (indice Ln).



Pour plus d'information www.saint-aignan-grandlieu.fr

Site du réaménagement de l'aéroport : <https://www.reamenagement-nantes-atlantique.fr/informer/les-actualites/lancement-consultation-projet-ppbe-2025-2029>

Le Contrat Local de Santé Métropolitain, c'est quoi ?

C'est un outil qui vise à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé. Il contribue au développement de l'offre de santé de proximité et à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie. Il permet de porter un regard large sur différentes composantes de la santé : alimentation, activité physique, cadre de vie, accès aux soins dans le cadre des domaines de compétences des collectivités. Il participe à la création d'une dynamique coopérative entre les 24 communes de la Métropole, la mobilisation des acteurs et la consolidation des partenariats dans le domaine de la santé. Les objectifs et le programme d'actions sont définis en commun

entre les signataires à partir de l'observation du territoire et de l'analyse des besoins locaux.

Quels partenaires sont engagés dans le Contrat Local de Santé Métropolitain ?

Nantes Métropole, les 24 communes de Nantes Métropole, l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture de Loire-Atlantique, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, l'Éducation Nationale.

Quels sont les axes prioritaires ?

Axe socle ...La gouvernance

1

Partager une dynamique de santé collective en proximité

2

Développer et partager l'observation en santé pour orienter l'action publique

3

Élaborer une stratégie de communication au service des priorités de santé publique

Axe 1 ...Des environnements favorables à la santé

1

Améliorer la qualité des espaces intérieurs

2

Promouvoir des espaces extérieurs protecteurs des nuisances environnementales et adaptés au changement climatique

3

Renforcer l'accessibilité à la pratique de l'activité physique régulière

4

Renforcer l'accessibilité à une alimentation durable

Axe 2 ...Des modes de vie favorables à la santé

1

Promouvoir les compétences psychosociales comme facteur clé de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale

2

Promouvoir des habitudes de vie adaptées à chacun et favorables à la santé (alimentation, activité physique, sommeil, écrans)

3

Prévenir et réduire les risques en matière d'addictions

4

Promouvoir la santé sexuelle et affective, prévenir et réduire les risques associés

Axe 3 ...Un engagement pour la santé mentale

1

Promouvoir des environnements sociaux favorables à la santé mentale, non stigmatisants et inclusifs

2

Renforcer le pouvoir d'agir individuel et collectif face à la détresse psychique (acteurs, habitants)

3

Améliorer l'accessibilité des parcours en faveur de la santé mentale

Axe 4 ...Un accès à la prévention, aux droits en santé et à des soins coordonnés

1

Faciliter le maintien et l'installation des professionnels de santé de premier recours

2

Favoriser une égalité d'accès aux droits en santé et aux soins

3

Faciliter l'accès aux parcours de prévention

En s'engageant dans ce Contrat Local de Santé Métropolitain, la commune va pouvoir bénéficier de financements et de partenariats pour mettre en place des actions autour de la santé.

Les 3 délibérations majeures

des Conseils municipaux du 24 février et du 24 mars

1 Vote des taux d'imposition 2025

Alors que la dernière évolution du taux du foncier bâti et non bâti date de 2006, historiquement, la commune avait fait le choix en 2009 et 2010 de fixer progressivement le taux de la taxe d'habitation de 15,80 à 16,80 %. Dans le même temps, des abattements nouveaux ont été proposés en 2010. D'autres exonérations ont été votées en 2011 sur les propriétés non bâties (verger et vigne) ainsi que sur les terrains exploités selon un mode de production biologique et raisonné. La commune a ainsi conservé une marge de manœuvre financière, nécessaire pour la conduite des politiques et la réalisation des projets d'investissement du dernier mandat, sans peser davantage sur l'économie des ménages. Il a été proposé de reconduire les taux votés antérieurement :

- Taxe d'habitation : 16,80 % (gel du taux à sa valeur de 2019).
- Taxe foncier bâti : 38,72 % (dont taux départemental de 15 %). Le taux strictement communal est de 23,72 %, depuis 2006.
- Taxe foncier non bâti : 62,06 %, depuis 2006.

2 Soutien à Mayotte au travers d'une subvention de 1 000 €

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix-Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu a tenu à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte dans un premier temps au regard des besoins de mise à l'abri des populations. Aussi, il a été proposé au Conseil municipal du 24 février que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités en décidant le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à la Protection civile.



3 Renouvellement de la convention tripartite avec Nantes Natation et l'Éducation Nationale pour le bassin temporaire d'apprentissage de la natation

Pour la 4^e année consécutive, le bassin temporaire d'apprentissage de la natation sera installé sur le même lieu d'implantation, au pignon ouest de la salle polyvalente, dès le mois d'avril. La mise à disposition du bassin mobile et la gestion des séances de natation seront de nouveau assurées par l'association Nantes Natation.

Une convention tripartite entre la commune, Nantes Natation et l'Éducation Nationale est de ce fait mise en place, afin de définir les dispositions relatives à l'organisation de l'enseignement de la natation en milieu scolaire de premier degré pour les écoles de Saint-Aignan de Grand Lieu. L'association Nantes Natation s'engage, à son initiative et sous

sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les directives de l'Éducation Nationale, une programmation de séances visant à faire acquérir aux élèves les compétences attendues dans les programmes dans le champ d'apprentissage de la natation.

Pour l'année 2025, la priorité sera donnée aux élèves de GS, de CP, de CE1 et de CM1 des deux écoles de la commune pour la période du 22 avril au 27 juin 2025 et aux élèves de CE2, CM1, CM2 pour la période du 8 septembre au 17 octobre 2025. Durant la période estivale, le bassin sera proposé à la Maison des Jeunes et au Château de la Plinguetière pour le centre de loisirs, toujours sous la responsabilité de Nantes Natation.

Pour information, au regard du nombre de journées et d'heures identifiées, le montant maximal de la subvention versée à Nantes Natation est de 18 901 € pour l'année 2025.





Une haie bocagère plantée grâce à une mobilisation collective

Dans le cadre de la charte métropolitaine des arbres, Nantes Métropole et la commune de Saint-Aignan de Grand lieu ont organisé une plantation participative de haies bocagères le samedi 14 décembre dernier.

Un projet collectif pour la biodiversité

L'objectif de cette action était de planter une haie bocagère composée de variétés endémiques et rustiques. Ce type de haie présente de nombreux bénéfices :

- **Pédagogique** : favoriser les échanges et sensibiliser à la protection de l'environnement.
- **Écologique** : contribuer à la biodiversité en offrant un refuge à la faune locale, notamment aux pollinisateurs.
- **Agronomique** : aider à la stabilisation des sols, à l'absorption et la filtration des eaux de ruissellement.
- **Sécuritaire** : offrir une séparation naturelle entre les voies de circulation et les espaces pédestres.

En amont de la plantation, les agents du service Espaces Verts de la commune ont préparé le terrain : ameublement du sol, tranchée et mise en place de copeaux pour assurer un bon paillage. Parmi les 162 végétaux ainsi plantés, vous pouvez identifier : érable champêtre, aubépine, cornouiller, sureau, noisetier... Le choix de jeunes plants permet une meilleure reprise et une adaptation optimale aux conditions locales.

Un projet collaboratif

Cette plantation a été réalisée en collaboration avec l'association Repousse, une pépinière participative engagée dans la récupération et la replantation de jeunes plants issus de jardins, d'exploitations agricoles ou de friches. Elle a également bénéficié d'un financement de Nantes Métropole.

210 mètres.

C'est la longueur de la haie plantée.

162

C'est le nombre d'arbres et d'arbustes plantés.

Parole de

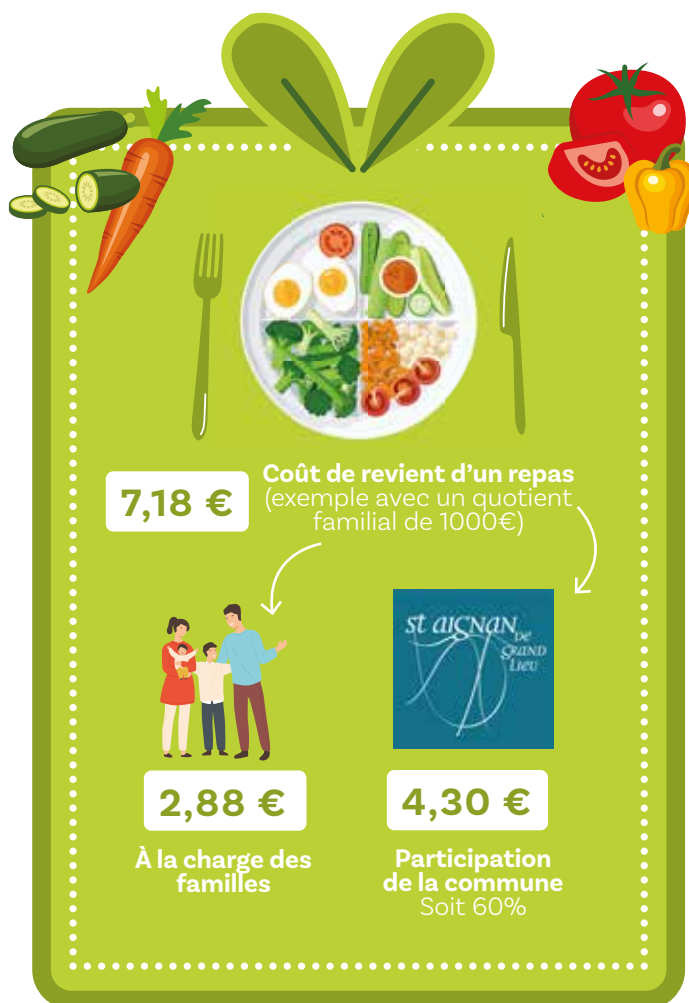
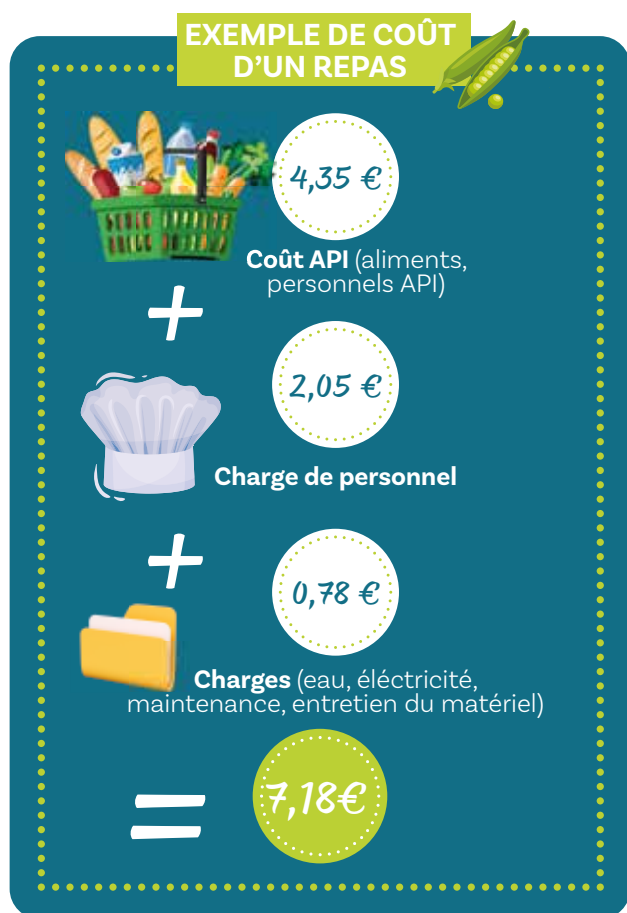
Manon Huët, coordinatrice de l'association Repousse

Nous avons été vraiment heureux d'organiser cette plantation avec Nantes Métropole et Saint-Aignan de Grand Lieu. Planter sur un axe de passage est pertinent: les riverains pourront voir la haie pousser. Planter petit a du sens car souvent, sur l'espace public, les habitants veulent des grands arbres pour gagner du temps. Pourtant, plantés petits, ils vont faire des racines profondes pour aller chercher l'eau et les nutriments dont ils ont besoin et donc être beaucoup plus résilients face aux aléas climatiques. Planter ensemble : c'est tout le principe de notre association ! En 2 ans on a récupéré et replanté 3 800 arbres et arbustes dans un des départements les moins boisés de France grâce à 100 bénévoles et 7000 heures de bénévolat en 2024.

Accueil des enfants et des jeunes : combien ça coûte ?

Depuis plusieurs mois, l'augmentation du montant des différents coûts de fonctionnement (approvisionnement, énergie, personnels) et des prestataires extérieurs impactent fortement le coût de la collectivité. La dernière augmentation datant du 1^{er} janvier 2023, après 5 années de stabilité, le Conseil municipal du 16 décembre 2024 a voté une revalorisation des tarifs des services

Enfance Jeunesse Education à compter du 1^{er} mars 2025. Malgré une hausse de l'inflation de 6.79 % depuis 2 ans, la municipalité a souhaité en limiter l'impact sur le budget des familles et a plafonné cette augmentation des tarifs à 2 %. La tarification au taux d'équilibre mise en place en 2015, reste la règle : elle permet aux familles de régler les prestations en fonction de leurs capacités financières.



Le coût d'un repas à la charge des familles aignanaises varie entre 1,28€ et 5,52€, selon les capacités financières.



Parole d'Élu

Hélène Hazlewood, Maire-Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et l'Éducation.

Malgré une inflation à presque 7 % depuis la dernière revalorisation des tarifs en 2023, vos élus restent déterminés à garantir un service de qualité aux familles, grâce à des animateurs qualifiés, des engagements en faveur des produits locaux et bio et un tri des déchets éco-responsables. Pour y parvenir, la collectivité assume pour toutes les familles au moins la moitié du coût de revient d'un repas. Nous préservons une tarification solidaire, parce qu'il est important que tous les enfants aient accès quotidiennement à un repas qualitatif.

Venez découvrir l'éco-pâturage des vaches nantaises le samedi 28 juin !

Depuis le printemps 2024, la commune renoue avec son passé agricole en accueillant un éco-pâturage de vaches nantaises, géré par l'association L'Étable Nantaise. Ce projet repose sur trois grands enjeux :

- Agricoles, via la sauvegarde et la promotion d'une race patrimoniale locale
- Environnementaux, en contribuant à préserver la biodiversité et à améliorer le cadre de vie et la qualité paysagère
- Sociétaux, en créant du lien entre les milieux ruraux et urbains tout en animant le territoire

Les vaches nantaises pâturent du printemps à l'automne sur 4 hectares de prairies humides. Ce site a été validé par la Ligue de Protection des Oiseaux. Cette technique d'entretien naturel, économique et écologique, remplace l'utilisation d'engins mécaniques polluants tout en favorisant la diversité des plantes et des insectes. Elle contribue ainsi à préserver notre écosystème local.

L'animation, proposée par L'Étable Nantaise, est gratuite, mais l'inscription est obligatoire ! Pour y participer, inscrivez-vous dès maintenant sur notre site internet, par mail à l'adresse lcaudal@sagl.fr, ou par téléphone au 02 40 26 44 42.

Pour en savoir plus sur ce projet d'éco-pâturage et les particularités des vaches nantaises, rendez-vous le samedi 28 juin de 11h à 13h.



Cette animation est organisée dans le cadre de l'accueil des nouveaux habitants, une belle opportunité pour faire connaissance avec la nature locale et les projets qui façonnent notre territoire.



Bienvenue aux nouveaux Aignonais !

Vous avez choisi de venir vivre à Saint-Aignan de Grand Lieu et vous avez posé vos cartons récemment ? Pour faciliter votre installation, vous faire découvrir la commune et ses atouts, les élus de Saint-Aignan de Grand Lieu ont à cœur de vous convier à un temps de rencontres et d'échanges : **le samedi 28 juin à 10h, à l'Espace Vie Locale (EVL) - 41 rue des Frères Rousseau.**

Au programme :

- 10h à 10h45 : Découverte de la commune via une présentation en salle. À cette occasion, un tote-bag vous sera remis avec le livret d'accueil de la commune actualisé ainsi que les différentes informations utiles pour votre quotidien et pour découvrir Saint-Aignan de Grand Lieu (agenda culturel, programme développement durable...). Cet événement constitue une formidable occasion de faire connaissance, entre Aignonais d'abord, et avec les élus de la commune.
- 11h à 13h : animation-rencontre avec L'Étable Nantaise (voir article ci-dessus) - départ en commun depuis l'EVL.

Les personnes concernées et intéressées sont invitées à se faire connaître par mail à lcaudal@sagl.fr ou par téléphone à l'accueil de la mairie : 02 40 26 44 44. En complément, un courrier d'invitation sera également envoyé aux nouveaux habitants identifiés.

Pourquoi les animations intergénérationnelles ont-elles du sens ?

Elles contribuent à :

- Lutter contre l'isolement social des seniors
- Renforcer les liens entre différentes générations
- Favoriser la transmission et le partage
- Apprendre à vivre avec les différences de chacun
- Faire parler les enfants de la jeunesse, de la vieillesse

Et à Saint-Aignan de Grand Lieu ?

Elles sont ou ont été proposées depuis plusieurs années :

- Promenades en poussette des enfants de la crèche accompagnées avec un senior
- Fabrication de petits cadeaux de Noël par les jeunes de la Maison des Jeunes pour les seniors du Moulin des Rives
- Participation du Conseil Municipal Enfants aux différentes commémorations pour la transmission intergénérationnelle
- Diverses animations avec les élèves de l'école Saint-Pierre : « La vie de l'école d'autrefois » et « Transmission d'un savoir-faire »

Des nouveautés en 2025, avec l'organisation d'animations avec les élèves de l'école Jules d'Herbauges :

- Une dictée intergénérationnelle avec les élèves de CM2 le 7 mars
- La lecture de contes et d'histoires pour les enfants de l'école maternelle

Ces projets enrichissent la vie de la commune et de ses habitants qui y participent. Ils permettent la transmission de savoir-faire et de mémoire, en donnant lieu à des rencontres conviviales, et, plus globalement, en contribuant au bien-vivre ensemble des habitants.



Vous êtes intéressés pour participer à ces différents projets ?
Contactez le service Cohésion Sociale au 02 40 26 44 36.



Zoom sur la dictée intergénérationnelle



Le vendredi 7 mars dernier, la commune a organisé sa première dictée intergénérationnelle. Ce rendez-vous, placé sous le signe du partage et de la convivialité, a rassemblé 25 élèves de CM2 de l'école Jules d'Herbauges et 23 aînés aignanaï, venus mettre à l'épreuve leurs connaissances en orthographe sur un texte de Jean-Marie Gustave Le Clézio extrait de son livre *Le chercheur d'or*. Cet événement visait non seulement à stimuler la curiosité intellectuelle des participants, mais aussi à renforcer les liens sociaux entre générations. Après la dictée, un goûter convivial a permis à chacun de partager ses impressions et ses souvenirs d'école.

Paroles d'aînés : « Temps très agréable, relations intergénérationnelles toujours très riches. À renouveler ! » « Expérience très agréable : super contact avec les enfants et petite mise à jour fort utile. »

Paroles d'enfants : « J'ai vraiment bien aimé. Je trouve ça super de partager des moments avec des personnes âgées. Mais il y avait trop de virgules ! » « C'était incroyable et les personnes âgées sont vraiment gentilles. »

Artisans d'art : *un nouvel élan pour le centre-bourg*

La commune s'engage dans une démarche ambitieuse : trouver un nouvel usage aux bâtiments délaissés tout en valorisant les savoir-faire artisanaux et le patrimoine immatériel. Sur les 33 biens identifiés, 19 doivent retrouver un usage, et plusieurs d'entre eux sont devenus des ateliers dédiés aux métiers d'art.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet Grand Lieu du Lac, qui vise à préserver et promouvoir un patrimoine vivant, en lien avec l'histoire et l'identité de la commune. Dès décembre 2023, un premier atelier a vu le jour rue du Pressoir, accueillant un ébéniste d'art. Grâce à cette collaboration étroite avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), un coutelier et une

brodeuse se sont installés à leur tour en novembre 2024. La collectivité et la CMA partagent une exigence commune : garantir la qualité et la pérennité des projets sélectionnés afin de créer un pôle attractif et structurant pour le territoire. À proximité du Grand Lieu du Conte, ce pôle d'artisanat d'art ambitionne de devenir un véritable repaire du savoir-faire local, renforçant ainsi l'identité de la commune et dynamisant son centre-bourg. D'autres locaux sont d'ores et déjà identifiés pour accueillir de nouveaux artisans et enrichir cette initiative.

Vous aurez l'opportunité de découvrir ces artisans et leurs métiers lors d'un temps portes ouvertes courant septembre, un moment privilégié pour plonger dans l'univers de la création et mesurer toute la richesse du patrimoine local.

Un pacte en faveur de l'économie de proximité et de l'artisanat signé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Jean-Claude Lemasson, Maire de Saint-Aignan de Grand Lieu, Julie Barbeau, brodeuse, Jonathan Blondeau, ébéniste, Robin Gagachian, coutelier, et Frédéric Brangeon, Président départemental de la CMA des Pays de la Loire.

Le 17 mars dernier, la commune et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont signé un pacte en faveur de l'économie de proximité et de l'artisanat. Cet engagement marque la volonté de la municipalité de soutenir l'installation des artisans d'art dans le centre-bourg avec la contribution de la CMA.

Ce pacte souligne le rôle essentiel des artisans d'art dans l'économie de proximité et le développement

local. Grâce à cette coopération, la commune et la CMA s'engagent à soutenir et promouvoir ces métiers, notamment à Saint-Aignan de Grand Lieu.

La signature s'est tenue dans l'atelier de Julie Barbeau, brodeuse d'art et mains d'or 2022, en présence d'élus locaux, témoignant ainsi de l'importance accordée à cette initiative.



Julie Barbeau, brodeuse

Depuis novembre 2024, notre commune de Saint-Aignan de Grand Lieu a le plaisir d'accueillir Julie Barbeau, une artiste brodeuse passionnée, dont le parcours et les créations impressionnent déjà bien au-delà de nos frontières. Fascinée par la lumière et les phénomènes optiques, elle explore avec minutie les jeux de perception et de volume dans chacune de ses œuvres. « *La lumière est insaisissable, mais elle influence tout ce que nous voyons. C'est cette magie que je cherche à capter à travers mon travail textile* », explique-t-elle. Son aventure artistique débute avec une formation en design et arts appliqués dès le lycée, suivie de quatre années dédiées à la broderie, dont une spécialisation en broderie or. Julie découvre alors l'univers de la haute couture et affine son savoir-faire dans plusieurs ateliers parisiens. En 2019, elle crée son propre atelier textile, séduite par l'idée de marier tradition artisanale et vision contemporaine. Aujourd'hui, Julie Barbeau travaille sur des objets d'art uniques : tableaux brodés minimalistes aux motifs géométriques, fresques monumentales, et collaborations internationales en décoration et architecture intérieure.

Mon atelier, ici, me permet d'imaginer de nouvelles perspectives et, pourquoi pas, d'agrandir l'équipe prochainement

Robin Gagachian, coutelier

C'est en autodidacte que Robin Gagachian a façonné son art. Son parcours, bien loin des écoles traditionnelles, commence avec un bac de mécanicien en aéronautique et un CAP de charpente. Ses compétences ainsi acquises en ajustage, montage, et sa découverte du monde de l'entreprise, se révéleront très utiles.

J'ai passé beaucoup de temps à chercher et à apprendre par moi-même, mais ce qui compte le plus, c'est le contact humain et le soutien des autres

Son exigence, rare et précieuse, le pousse à perfectionner sans relâche ses couteaux. « *Pour obtenir un bon couteau, des heures de travail sont nécessaires. Il faut du temps pour comprendre le savoir-faire et ne pas fabriquer des pièces "ratées"* », précise-t-il humblement. Robin réalise des couteaux de poche, des couteaux de cuisine et des pièces plus rares, comme des rasoirs, avec des matériaux tels que l'acier carbone, inoxydable ou Damas. Ses créations sont forgées, façonnées et montées de manière artisanale, du début à la fin, et chacune d'elles est unique. Sa passion pour son métier va au-delà de la simple fabrication. « *J'ai à cœur de transmettre mon savoir-faire, de valoriser ces métiers d'artisanat et de sensibiliser le public à cette exigence.* » Un artisan dont l'excellence et la pédagogie font honneur à son art.

Julie et Robin partageaient déjà un atelier et une même ambition : s'installer durablement et bâtir un projet collectif. Aujourd'hui, ils ont concrétisé cette volonté en s'implantant au centre-bourg de Saint-Aignan de Grand Lieu, grâce au projet de réhabilitation de biens délaissés mené par la collectivité. « *Lorsque la Chambre des Métiers nous a présenté cette initiative, nous avons immédiatement perçu l'opportunité de nous ancrer durablement et de partager notre savoir-faire* », expliquent-ils. Leur objectif est clair : créer un espace de création favorisant les échanges entre artisans et avec les habitants. « *Nous aspirions à un lieu où non seulement exercer notre métier, mais aussi créer des liens et transmettre notre passion* », confie Robin. Une rencontre avec le Maire, les élus et les agents impliqués a confirmé cette vision commune : dynamiser l'artisanat local et rendre ces métiers accessibles à tous. « *Nous voulons démontrer que l'artisanat est vivant et essentiel à la vie locale* », ajoute Julie. La Journée Européenne des Métiers d'Art sera l'occasion d'accueillir les scolaires pour des visites, et une inauguration en septembre permettra au grand public de découvrir cet univers créatif. **Un projet fédérateur et prometteur pour notre commune !**

Comprendre et découvrir la biodiversité de notre commune

grâce à l'Atlas de la biodiversité



L'Atlas de la biodiversité métropolitaine est un outil essentiel pour comprendre et préserver la faune et la flore locales. Grâce au soutien de l'Office français de la biodiversité, cet atlas compile plus de 184 000 données sur 4 100 espèces, incluant 269 espèces remarquables. Une déclinaison communale a été effectuée pour approfondir les enjeux locaux, intégrer les acteurs naturalistes et sensibiliser les habitants à la préservation de ce patrimoine naturel.

À Saint-Aignan de Grand Lieu, nous retrouvons plusieurs continuités écologiques (ou corridors). Elles permettent d'assurer des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à leur cycle de vie. À travers sa géographie et la diversité de ses milieux, la commune accueille différents corridors écologiques :

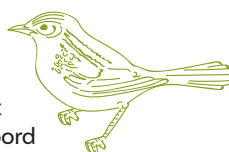
• CORRIDOR DE MIGRATION DE L'AVIFAUNE

La partie ouest du lac, avec ses herbiers flottants, accueille des oiseaux nicheurs tels que les hérons cendré ou pourpré, et la spatule blanche. Le statut de réserve naturelle du lac et l'absence de trafic aérien sur la zone ouest de l'aéroport ont permis de préserver la continuité écologique et l'important corridor de migration entre le lac de Grand-Lieu et la Loire.

• TRAME BOCAGÈRE ET BOISEMENTS

La commune est caractérisée par une trame composée de haies,

de boisements de feuillus et de mares. Elle se décline en deux types : aérée sur le rebord du plateau et plus dense sur les coteaux. Ce bocage assure une continuité écologique entre la Loire et le lac de Grand-Lieu, via le vallon du Bougon à Bouguenais, les plateaux et les coteaux, jusqu'au pied du lac où ils prennent la forme de boisements alluviaux. Cet ensemble de réservoirs et de corridors offre des refuges et des supports pour le déplacement des espèces.



• ZONES HUMIDES ET ABORDS DU LAC DE GRAND-LIEU

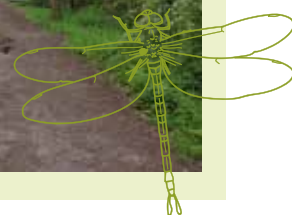
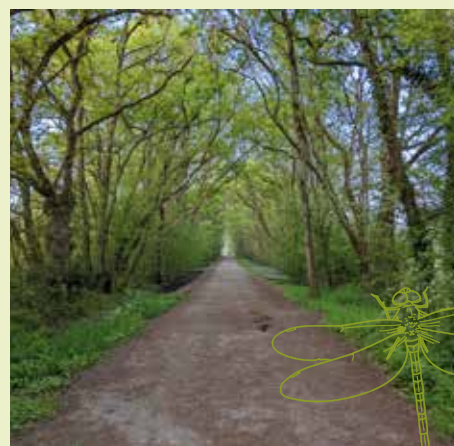
Le lac de Grand-Lieu et ses abords présentent un caractère naturel exceptionnel, et sont considérés comme l'une des plus grandes zones humides d'Europe. D'une superficie de 6 300 hectares l'hiver et 3 500 hectares l'été. Le lac est bordé d'un exceptionnel herbier flottant regroupant une faune et une flore riches en espèces locales rares et protégées, avec 250 espèces d'oiseaux, 51 espèces de mammifères, 20 espèces d'amphibiens et 550 espèces végétales.

ZOOM SUR... UN CHIFFRE CLÉ

Grâce à l'atlas de la biodiversité, nous avons déjà recensé **928 espèces**, dont **109 remarquables**, représentant respectivement **23 % et 40 % des espèces de la Métropole**. Une sélection d'espèces est présentée dans la synthèse de l'atlas communal disponible en version papier à la médiathèque.



Vous pouvez la retrouver ainsi que l'atlas complet sur notre site internet - rubrique [Mon quotidien - Espaces verts](#).



Parole d'Élu

Xavier Sandmeyer, Maire-Adjoint en charge du Cadre de Vie, de l'Environnement et de la Citoyenneté

La préservation de nos espaces naturels et la faible urbanisation permettent de protéger notre biodiversité communale, qui représente près de ¼ des espèces recensées sur la métropole. Cette exceptionnelle biodiversité est possible grâce à la présence de continuités écologiques.

Un après-midi sous le signe du vélo et de la réparation !

**Samedi
7 juin de 14h
à 18h**
salle et parking
de l'Héronnière
Gratuit, ouvert
à tous



**Essai et
présentation de vélo**
avec Naolib vélo
Testez les vélos disponibles
en location (triporteur, vélos
à assistance électrique,
tricycle...) et découvrez les
offres d'abonnement.



**Parcours vélo
pour les enfants**
avec Place au vélo
Pour prendre en main
son vélo, sa trottinette
ou sa draisienne dès
le plus jeune âge /
pour les 3-6 ans



**Balade à vélo
avec le Cyclo-
club de Grand Lieu :**
Découvrez la commune
et (re)prenez en main votre
vélo, vous serez accompagnés
par les bénévoles du
cyclo-club de Grand Lieu
(sorties d'environ 1h)
Départs à 14h30 et 16h -
sur inscription

**Marquage vélo
contre le vol**
12 € (dont 6 € sont
pris en charge par la
commune). Prévoir une
pièce d'identité et, si
possible, la facture
du vélo.



**Et bien sûr
réparations,
entretien et conseils
autour du vélo**
Avec les bénévoles
du Repair café



**7^e Repair café et
4^e zone de gratuité**
Faites diagnostiquer et réparer
vos objets du quotidien (petit
électroménager, couture/tricot,
informatique...) grâce aux bénévoles.
Servez-vous dans la zone de gratuité :
vêtements, déco, vaisselle...
Dépôt des dons, le vendredi
de 16h à 18h - salle de
l'Héronnière



Buvette et gourmandises sucrées
Proposées par l'association « Perds pas le Fil »
Renseignements sur notre site internet, au
02 40 26 44 42 ou par mail : lcaudal@sagl.fr

Comment sont réparties les subventions aux associations en 2025 ?

La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu affirme une nouvelle fois son soutien à la vie associative locale. Pour l'année 2025, un nouveau règlement, voté lors de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2024, assure une répartition plus transparente et équitable des aides financières aux associations. En complément, des aides logistiques, d'accompagnement, du prêt de matériel et des locaux sont quotidiennement mis à disposition.

Un nouveau règlement pour encore plus de transparence et d'équité

Ce nouveau règlement s'applique à toutes les catégories d'associations, quel que soit leur domaine d'action (hors secteur scolaire), sur la base des mêmes critères d'analyse. L'objectif est de garantir une égalité de traitement et une clarté renforcée dans l'attribution des subventions.

• Une subvention de fonctionnement automatique

Toutes les associations dont le siège est situé dans la commune peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement dès lors qu'elles fournissent un dossier complet. Cette subvention est calculée automatiquement en fonction du nombre d'adhérents (de la commune ou hors commune) et de la gestion des charges salariales par l'association le cas échéant. Ainsi, les dépenses essentielles à l'activité de base des associations sont protégées sans condition.

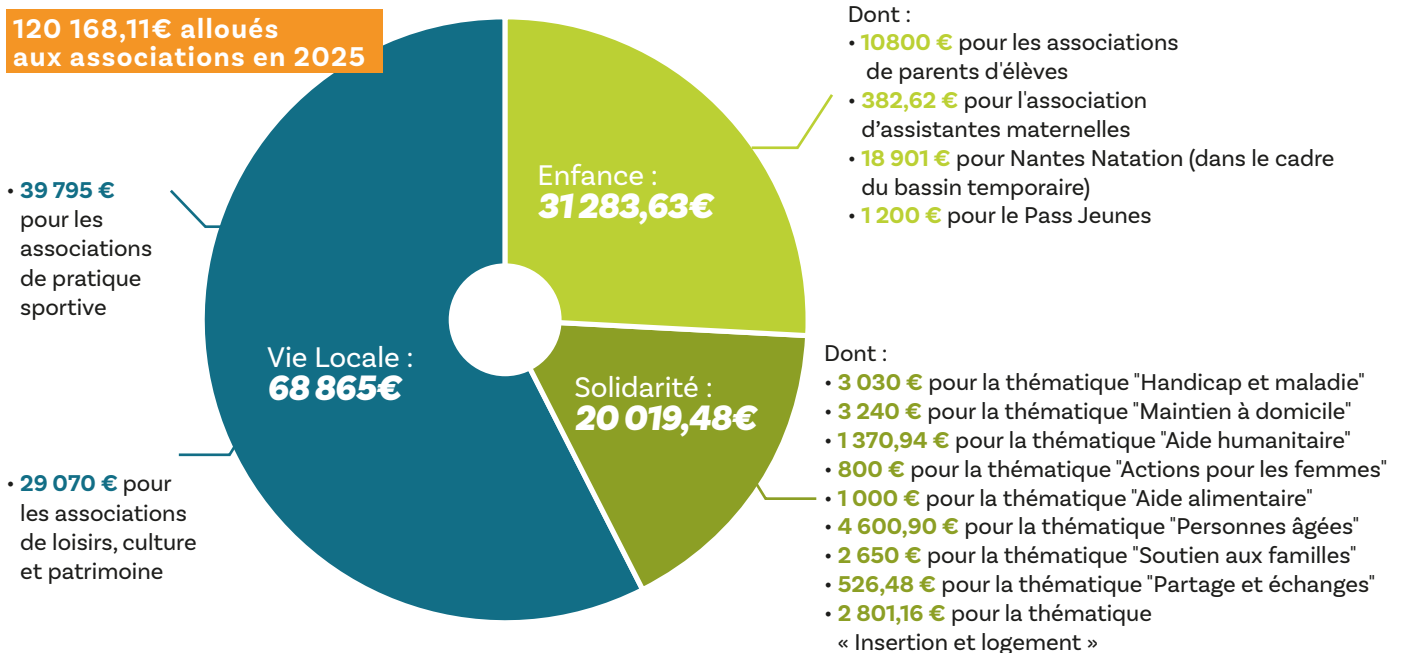
• Des subventions pour soutenir des projets

Des subventions supplémentaires peuvent être accordées pour des projets d'investissement, des frais de formation, l'organisation d'événements ou des frais de déplacement. Pour bénéficier de ces aides, les associations doivent décrire leurs projets et fournir des devis. La participation de la commune est

plafonnée à 40 % du coût global de l'opération, et le montant peut être inférieur. Les commissions se réunissent pour attribuer ou non ces subventions, en se basant sur des critères d'analyse communs, tels que le nombre d'adhérents aignanais, l'application de tarifs différenciés pour les habitants ou hors commune, ainsi que les démarches d'accessibilité et de développement durable. Les modes de calcul peuvent varier selon la catégorie de l'association.

Des ajustements budgétaires pour maîtriser les dépenses

Tout en maintenant la participation communale pour les adhérents aignanais, la prise en charge des adhérents hors commune a été réduite. Cependant, la notion de portée territoriale a été introduite pour valoriser les associations dont le rayonnement est extra-communal en raison de pratiques spécifiques non présentes dans toutes les communes. Un bonus est par ailleurs prévu pour les associations impliquées dans le Plan éducatif de territoire (PEDT), versé après la participation au comité de pilotage annuel ou la mise en œuvre d'actions éducatives au cours de l'année scolaire.



Le Printemps des Cimetières : *une balade insolite et mémorielle*

Se promener dans un cimetière n'est pas l'idée de sortie la plus évidente pour un week-end, et pourtant... Ces lieux regorgent d'histoires, d'anecdotes et de monuments fascinants. Cette année, la commune s'associe pour la première fois à cet événement national et vous invite à redécouvrir le cimetière de Saint-Aignan de Grand Lieu sous un nouveau jour, à travers une promenade inédite le dimanche 18 mai. Départ libre entre 10h30 et 12h.

Le temps d'une visite libre, les participants pourront cheminer entre plusieurs stations mettant en lumière des thématiques variées : histoire locale, personnalités historiques, symbolique funéraire et patrimoine architectural.

Les associations se mobilisent

Parce que préserver la mémoire, c'est aussi mieux comprendre notre histoire, la commune s'associe avec plusieurs acteurs

engagés. Le Groupe Histoire "Sur les pas d'Amani", l'UNC, ainsi qu'Henri de Cayeux s'impliquent pour faire de cette première édition un moment riche en découvertes. Ensemble, ils mettent en valeur le travail réalisé autour de l'inventaire des tombes et du patrimoine funéraire, permettant ainsi d'offrir un regard neuf sur ces lieux de mémoire.

Pour que cette balade reste un moment agréable pour tous, merci d'adopter une attitude respectueuse de ce lieu de mémoire.



Informations pratiques :

- Dimanche 18 mai
- Départ libre entre 10h30 et 12h
- Cimetière de Saint-Aignan de Grand Lieu
- Gratuit
- Ouvert à tous

Parole d'Élu

Xavier Sandmeyer, Maire-Adjoint en charge du Cadre de Vie, de l'Environnement et de la Citoyenneté

Le projet global de préservation et de mise en valeur de notre cimetière s'inscrit pleinement dans l'événement "Le printemps des cimetières". C'est une belle occasion de mettre en lumière le travail mené par la commune, la collaboration avec le Groupe Histoire et l'Union Nationale des anciens Combattants pour préserver la mémoire des lieux. L'inventaire des sépultures, la mise en avant de leur intérêt historique et les actions engagées pour leur conservation illustrent notre engagement en faveur de ce lieu chargé d'histoire. Par ailleurs, la végétalisation du cimetière contribue à en faire un site plus harmonieux, respectueux de son histoire et propice au recueillement.



La parade des Festifolies d'Automne

... toute une histoire !



Depuis la première édition du festival en 2011, l'un des grands temps forts réunissant les habitants dans un esprit déjanté a été la parade ! De nombreux Aignanaï et Aignanaïses, depuis la création du festival, se mobilisent, se déguisent, fabriquent des chars et même des ORNI (objets roulants non identifiés). La batucada des tambours du bourg est toujours présente avec ses percussions endiablées, et, à chaque édition, des artistes vous rejoignent sur leurs échasses, avec leurs bulles ou leurs animaux géants.



Un ORNI en 2011



Des habitants déguisés en 2014



Un char en 2017

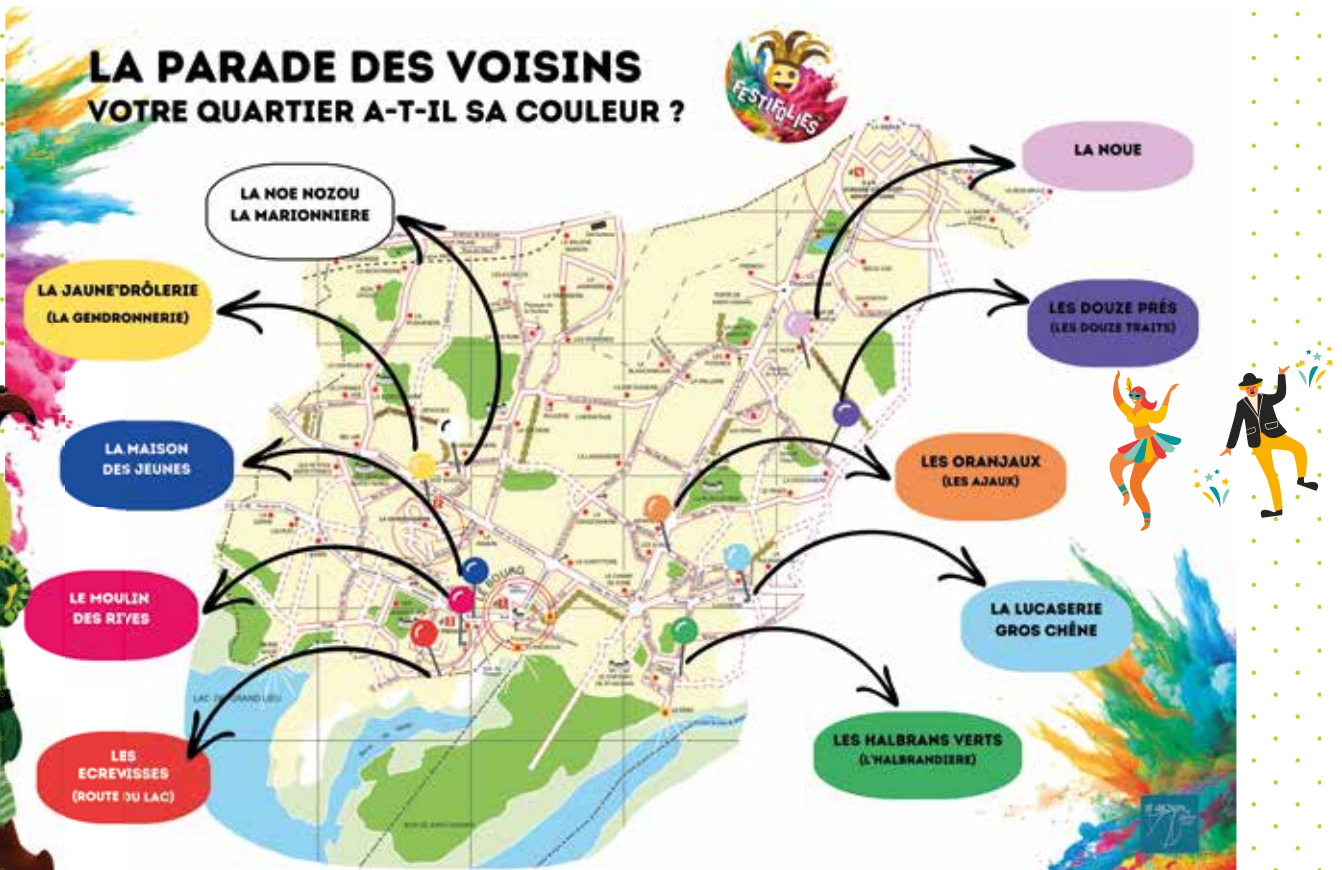


Les tambours du bourg en 2022

En 2022, alors que l'on sortait d'une épidémie de COVID qui nous avait tous enfermés chez nous, il avait été plus difficile de nous mobiliser. Saluons tout de même la Maison des Jeunes et le Comité de jumelage qui avaient répondu présents !

**En 2025, la parade doit redevenir votre parade !
La parade des voisins, des quartiers, des hameaux,
bref la parade des Aignanaï et des Aignanaïses !**

On vous propose un défi : être le plus beau groupe à défiler avec votre couleur, puisque c'est le thème de l'édition 2025. Cela fait déjà plusieurs mois que le tirage au sort des couleurs a commencé, et, comme vous le voyez sur la carte de la commune, 10 équipes se sont déjà constituées ! Vous souhaitez faire partie de l'aventure ? Retrouvez les contacts des référents de quartier ou la démarche pour tirer au sort une couleur au Quartier Général des Festifolies à l'Espace Vie Locale !



La parade sera aussi dansée...

Les élèves de CE2-CM1 des écoles de la commune travaillent depuis plusieurs mois avec la Compagnie NGC 25 pour découvrir la danse avec des professionnels, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle à l'école. Ils ouvriront la parade en dansant lors des Festifolies... et vous pouvez les accompagner ! Si vous ne défilez pas avec votre quartier, participez aux ateliers de danse avec Hervé Maigret dès juin et entrez dans la danse !



3 questions à Hervé Maigret

“ Pouvez-vous présenter le projet de parade dansée pour les Festifolies d'automne ?

À la demande du service Vie Locale de la commune, j'ai proposé une parade dansée pour célébrer « les couleurs » avec un groupe d'enfants et d'adultes volontaires. L'idée est de défiler de façon festive sur des musiques invitant au voyage et à la danse. Danser les couleurs, c'est exprimer la joie et nos différences, marcher ensemble toutes générations confondues. La parade se terminera par un flashmob ouvert à tous, que les habitants pourront apprendre via une vidéo disponible sur le site internet de la commune.

En quoi consistent les ateliers avec les élèves des écoles de Saint-Aignan de Grand Lieu ?

Avec quatre classes, nous avons créé un flashmob présenté lors du carnaval des enfants le 9 mars dernier, qui servira de final à la parade. Après les vacances de Pâques, nous poursuivrons la création du défilé avec ces mêmes élèves pour préparer l'événement jusqu'en septembre.

Et avec les habitants de la commune, que préparez-vous ?

Dès juin, nous organiserons cinq ateliers les vendredis soir pour préparer une marche dansée avec les habitants. La parade des adultes suivra celle des enfants. Ouvert à tous, sans prérequis en danse, il suffit d'être en bonne condition physique pour déambuler 1 heure et d'avoir envie de partager un moment festif. Le projet sera encadré par moi-même et des danseurs de la compagnie NGC 25. Ceux qui le souhaitent pourront simplement participer au flashmob final. ”

Le Kiosq

AVRIL



Frank Woeste : un concert de jazz le samedi 26 avril

Frank Woeste est un pianiste, compositeur, arrangeur et producteur de musique allemand, habitué des plus grandes scènes jazz d'Europe. Que ce soit au piano ou au Fender Rhodes, Frank Woeste brille sur la scène jazz européenne. Il revient avec un nouvel album solo : The Glass Half Full invitant les auditeurs à un voyage musical empreint d'optimisme.

Samedi 26 avril - 20h - Espace Vie Locale -
Sur réservation sur www.saint-aignan-grandlieu.fr

MAI



Printemps des cimetières

Se promener dans un cimetière n'est pas l'idée de sortie la plus évidente pour un week-end, et pourtant... Ces lieux regorgent d'histoires, d'anecdotes et de monuments fascinants. Cette année, la commune vous invite à redécouvrir le cimetière de Saint-Aignan de Grand Lieu sous un nouveau jour, à travers une promenade. Plus de détails en page 15.

Dimanche 18 mai - départ entre 10h30 et 12h

JUIN



Les écrans : parlons-en !

Une semaine pour échanger en famille sur notre lien aux écrans, avec bienveillance et sans jugement. Conférence, spectacle, ateliers... Des rendez-vous ouverts à tous pour réfléchir, partager et s'informer. Venez en parler avec nous.

Du 2 au 7 juin - programme à découvrir sur
www.saint-aignan-grandlieu.fr - sur réservation

Retrouvez notre lettre d'information municipale, Le Kiosque, distribuée chaque mois dans votre boîte aux lettres.

Marc Bouët-Lesieur :

l'animation comme engagement

Passionné et déterminé, Marc Bouët-Lesieur voit dans l'animation bien plus qu'un métier : une aventure humaine et un moyen d'agir. Entre colonies, SNU et projets à l'international, il construit son avenir avec enthousiasme et conviction.

A 17 ans, Marc Bouët-Lesieur a déjà un parcours bien rempli. Lycéen en terminale STMG à Bouaye, il a découvert très tôt sa passion pour l'animation. Aujourd'hui, grâce à une bourse à l'engagement de la commune, il a pu financer une partie de son perfectionnement pour le BAFA, avec une spécialisation tournée vers les séjours à l'étranger.

*J'ai fait des color
quand j'étais jeune
et je me suis dit
que je voulais être
animateur.*

Une vocation forgée sur le terrain

Dès sa formation BAFA début 2024, Marc s'immerge dans le monde de l'animation. « J'ai fait mon stage pratique avec des jeunes de 15 à 17 ans dans le sud de la France. J'ai continué de travailler en tant qu'animateur stagiaire en centre de loisirs, en colonie de ski dans les Pyrénées... » Il se sent particulièrement à l'aise avec les pré-adolescents et les adolescents. « J'aime les voir s'épanouir, leur faire découvrir de nouvelles choses. Notre rôle n'est pas de les éduquer, mais on partage des moments de vie en collectivité avec eux. »



L'engagement comme moteur

Marc n'en est pas à son premier projet engagé. Après son Service National Universel (SNU) dans les Deux-Sèvres, il a souhaité aller plus loin en réalisant une vidéo pour promouvoir cette expérience et en tenant un blog quotidien. « L'engagement, c'est quelque chose qui me tient à cœur, dans l'animation comme dans la vie en général. »

Un projet tourné vers l'avenir

Avec la bourse à l'engagement, il a pu financer en partie sa spécialisation en « séjour à l'étranger » à Madrid. « Je veux faire découvrir aux jeunes d'autres cultures, et moi aussi, apprendre de nouvelles méthodes d'animation. » Après son bac, il entame une formation de cascadeur professionnel au sein de l'école Action Training Production. En parallèle, il souhaite bien sûr continuer à travailler dans l'animation, il est d'ailleurs déjà engagé dans plusieurs colonies pour l'été 2025.

Soutenu par la commune, Marc construit peu à peu son avenir dans l'animation. Et une chose est sûre : son engagement est déjà une source d'inspiration pour les jeunes qu'il accompagne.

Le saviez-vous ?

Afin de soutenir et favoriser des projets menés par des jeunes, quelles que soient leurs ressources, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu a mis en place depuis 2012 une bourse à l'engagement. Cette bourse à l'engagement est un véritable dispositif solidaire permettant d'accompagner des jeunes entre 16 et 30 ans dans la réalisation d'un projet humanitaire ou d'une formation tournée vers les autres. Vous avez entre 16 et 30 ans ? Un projet humanitaire ou une formation tournée vers les autres ? Contactez le CCAS de la commune au 02 40 26 44 73.



Les vœux du Maire dans une ambiance Festifolies

14
janv

Mardi 14 janvier, avait lieu la cérémonie des vœux de la commune. Nous étions tous très heureux de nous retrouver pour lancer cette nouvelle année Festifolienne, et c'est le Conseil Municipal Enfants accompagné de Festy qui vous a accueillis. Une rétrospective de l'année 2024, les ambitions 2025 et bien évidemment un moment convivial autour d'une part de galette étaient au programme. Pour rendre la cérémonie la plus accessible possible, deux interprètes en langue des signes étaient présentes et les discours étaient retransmis en direct sur écran.



29
janv

Une folle soirée

à l'occasion de la folle journée

Le mercredi 29 janvier, la Folle Journée de Nantes s'est invitée à la salle de l'Héronnière. Nous avons eu la chance d'accueillir, à guichets fermés, la pianiste Marina Saiki. Cette artiste virtuose franco-japonaise nous a offert un pur moment de plaisir.

Un moment d'échanges entre parents lors des Cafés poussette

Une fois par mois, la Maison de l'Enfance Pom' de Rainette accueille parents et enfants pour un Café poussette convivial. L'occasion pour les parents d'échanger autour de leur quotidien, de partager conseils et expériences, tandis que les tout-petits profitent d'un moment de jeu et de découverte ensemble. Un rendez-vous chaleureux pour créer du lien et passer un agréable moment en famille !

Prochaines dates : les 23 avril, 21 mai et 18 juin à Saint-Aignan de Grand Lieu et les 28 avril, 12 mai et 2 juin à Bouaye.

22
janv





Un spectacle pour redonner vie aux cartoons d'autrefois.

Le 1^{er} février dernier, un vent d'émerveillement et un soupçon de nostalgie se sont installés dans la salle Paul Pouvreau lors du ciné-spectacle "Living Cartoon Duet". Sous les yeux ébahis du public, les cartoons d'autrefois ont repris vie grâce au talent de Camille Phelep, musicienne, et Sophie Lavallé, comédienne, qui ont bruité, doublé et joué la musique des dessins animés en live à l'aide d'instruments, de percussions et d'objets du quotidien !

1^{er}
fév



Un atelier participatif pour construire des hôtels à insectes

Le mardi 18 février, petits et grands se sont retrouvés pour un atelier construction de gîtes à insectes, organisé par la commune, en partenariat avec Les Grandlieu'Zarts. Pendant 1h30, dans une ambiance conviviale, ils ont assemblé deux hôtels à insectes à l'aide de bois, brindilles et autres matériaux naturels. Cet atelier a permis de sensibiliser à l'importance de ces refuges pour la biodiversité. Une belle initiative pour protéger la nature, tout en partageant un moment ludique et enrichissant !

8^{et} 12
fév

Les zones humides à l'honneur pour un ciné-atelier inédit

À l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, la commune et ses acteurs locaux se sont mobilisés autour du lac de Grand-Lieu en proposant des animations pour petits et grands durant les vacances de février. Le samedi 8 février, les Pigouilleurs de Grand Lieu et le Groupe Nature ont organisé une journée de découverte des marais à bord de leurs barques, au départ de Saint-Rachoux. Le mercredi 12 février, enfants et parents ont pu profiter d'un atelier familial mêlant cinéma et loisirs créatifs autour du documentaire animalier « Le roi pêcheur ».



18
fév



Une exposition engagée sur « les femmes de notre histoire »

du 3 au 15
mars

Du 3 au 15 mars, l'Espace Vie Locale de Saint-Aignan de Grand Lieu a accueilli l'exposition "Les femmes de notre Histoire", un projet poignant initié par un groupe de jeunes filles de la maison de quartier Nantes-Est. À travers des portraits forts et engagés de personnages célèbres qui ont marqué l'Histoire de leur pays d'origine, elles ont dénoncé les discriminations qu'elles subissent. L'Histoire de leurs origines est aussi mise en valeur. Un véritable message d'émancipation et de sensibilisation qui a marqué les visiteurs !



Une projection conférence sur la vie secrète des arbres

6
mars

Les arbres n'ont plus de secret pour la cinquantaine de participants réunis à l'Espace Vie Locale le jeudi 6 mars dernier. Ensemble, ils ont plongé dans le documentaire "La puissance des arbres", revêtant le rôle essentiel des arbres dans notre écosystème. La soirée s'est poursuivie par des échanges enrichissants avec l'association Repousse, offrant un regard scientifique et sensible sur ces géants verts.

Un carnaval Festifolien haut en couleurs

Le dimanche 9 mars dernier, l'ambiance était à la fête à Saint-Aignan de Grand Lieu, à l'occasion du carnaval des Festifolies. Flashmob, maquillage, cirque, musique et un défilé endiablé avec les tambours du bourg ... Un bonheur de vous voir si nombreux à faire vibrer la commune au rythme des Festifolies. Bravo aux élèves, aux artistes et à tous les carnavaliers pour cette ambiance magique !



9
mars

Coup de projecteur

Retrouvez
notre agenda
complet sur
notre site internet
saint-aignan-
grandlieu.fr



Atelier plantation au jardin partagé

Samedi 17 mai

Retrouvez les bénévoles du jardin partagé autour d'un atelier plantation. Samedi 17 mai, de 11h à 12h.

Pendant la belle saison, retrouvez les bénévoles le 1^{er} samedi de chaque mois de 11h à 12h. Véritable lieu de rencontre entre voisins et habitants, le jardin partagé est également un espace d'échanges, de partage et d'apprentissage sur le jardinage.

Jardin partagé, route des Martins-pêcheurs
- gratuit - ouvert à tous. De 11h à 12h.

Midi mercredi

Mercredi 11 juin

À partir du mois de juin 2025, la médiathèque vous propose un rendez-vous mensuel sur le temps du déjeuner avec des formats courts de rencontres, d'atelier ou d'animations. Pour ce premier rendez-vous, l'école de musique vous propose un mini-concert. Apportez votre sandwich et détendez-vous !

De 12h30 à 14h - Médiathèque
« Le Jardin de Lecture » -
gratuit - ouvert à tous.



Fête des mares

Mercredi 11 juin

Du domaine des Jahardières au jardin partagé, découvrons la végétation de cette zone humide aménagée et approchons des mares pour observer les animaux qui y trouvent refuge.

De 19h30 à 21h30 -
sur inscription - gratuit
À partir de 6 ans

État civil

NAISSANCES

Gaspard LAMOUREUX
07/01/2025

Many MARIE DELORIÈRE
10/01/2025

Juliette CERCLÉ
12/01/2025

Léo BÉZELY
31/01/2025

Sorèn HADJRÈS
08/02/2025

Milo RÉTIF
28/02/2025

Mila TOUGERON
11/03/2025

MARIAGES

Eva LAMPIN et Germain FRÉMONDIÈRE
11/01/2025

DÉCÈS

Philippe BAUD
30/12/2024



Engagés pour Saint-Aignan de Grand Lieu

Le débat d'orientation budgétaire du 24 février a donné les grandes lignes de notre dernière année de mandat. La transparence reste notre fil conducteur. Chaque délibération est débattue en commission entre élus présents, puis votée en conseil municipal. Pas de dépenses cachées, pas de mauvaises surprises et la stabilité de vos impôts locaux.

Nous continuons à valoriser notre patrimoine et à maintenir l'identité aignanaise, notamment grâce aux Festifolies. Interrogé sur les traditions françaises, un enfant du conseil municipal a répondu : « Les Festifolies ». Nous sommes fiers de préparer ce festival, cher à de nombreux Aignanaise et désormais ancré dans l'identité locale.

Le bourg accueille de nouveaux artisans et nous dessinons progressivement le village d'artisanat d'art de demain. Notre résilience transforme en opportunités le défi de la décision gouvernementale de janvier 2018 de maintenir l'aéroport.

L'État de son côté se désengage des collectivités qui doivent supporter des charges financières plus lourdes. Malgré cela, notre bonne gestion budgétaire fait baisser notre taux d'endettement par habitant. En 2007, avant le 1^{er} mandat de Jean-Claude Lemasson en tant que Maire, il était de 1168 euros par habitant. Entre 2020 et 2024, grâce à une gestion méticuleuse, il est descendu de 662 à 434 euros par habitant.

À l'international, depuis les élections américaines de novembre dernier, les tensions géopolitiques ont pris une autre tournure, avec des discours populistes de plus en plus nombreux. Des droits démocratiques fondamentaux comme l'égalité des peuples, la liberté de mouvement et d'expression sont remis en cause. Nous n'avons pas d'influence sur les politiques internationales, mais il est de notre devoir d'assurer le respect des valeurs républicaines dans notre commune. En tant qu'élus majoritaires, nous nous engageons aussi à maintenir un cadre de vie serein et dynamique, avec une offre culturelle et associative variée.

Le groupe « Engagés pour Saint-Aignan de Grand Lieu »

Pour les Aignanaise(es)

Le Conseil Municipal n'est pas le « Grand lieu Des Comptes » : L'avion musée SUPER CONSTELLATION » n'a pas toujours été « Aignanaise » comme le prétend M^{me} LIEPPE, il fut BOUGUENNAISIEN devant l'aérodrome de Château BOUGON, puis dans l'enceinte aéroportuaire (Côté Bois de BOUGON) puis à son emplacement actuel. Et il devra y rester !

La DGAC confirme s'intéresser de près à cet avion musée=>cf. réunion publique de mardi 11/03/2025 à REZE.

Quid de l'aéro club et de la station météo ? Sourire gêné du représentant de la DGAC....

Les subventions aux associations ont été votées, mais pas celle pour l'association de chasse : D'un côté les membres du groupe majoritaire sont contre les chasseurs en réfléchissant comment contraindre leur loisir, de l'autre Mr Le MAIRE réfléchit à créer une interaction entre la commune et les chasseurs=>faut il y voir un acte de recherche de voix pour les élections municipales de 2026 ou un droit de chasse sous conditions municipales ? Personne n'est dupe....

**A votre écoute
Pour les Aignanaise(es)
Isabelle Kouassi 06 73 38 73 03
Gaël Chocteau 06 87 11 24 06
Ludivine Relion 06 87 44 57 08**

NDLR : Rappel du vote 2024 sur les subventions aux associations : 20 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

Ensemble et Bienveillants pour Saint-Aignan de Grand Lieu

TEXTE NON TRANSMIS

**Ensemble et Bienveillants
pour Saint-Aignan de Grand Lieu (NFP)
Denis Marot 06 11 94 81 20**

La continuité, c'est nous ! Nous saurons réellement l'assurer, hors des clivages simplistes. Nous en avons la légitimité. Depuis une bonne trentaine d'années, notre commune a su progresser continuellement. Nous poursuivrons ainsi cette marche en avant que l'on

connait bien par expérience, pour que Saint-Aignan garde son identité et reste une commune où il fait bon vivre. C'est cela la continuité ! Elle ne peut pas non plus être incarnée par seul le maire actuel qui se retire, en imposant sa succession.

Venez rejoindre notre groupe « Saint-Aignan, un nouvel avenir »

**Antony Boucard, conseiller municipal
Tel 06.76.68.82.30
e-mail : saintaignanoname@gmx.fr
FB : 'Saint Aignan un nouvel avenir 2026'**

SAINT-AIGNAN
DE GRAND LIEU
Le Grand Lieu
du Lac

28 & 29 JUIN 2025

Fête de PIERRE AIGÜE

À SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

BALADES EN BARQUE, BAR ET RESTAURATION
AVEC LES PIGOUILLEURS DE GRAND LIEU,
MUSIQUE ET ANIMATIONS POUR TOUS ET TOUTES.

RÉSERVEZ POUR
EMBARC'RANDO
ET VOTRE REPAS



OUTILS ET TRADITIONS
DE ST AIGNAN DE GRAND-LIEU



GROUPE HISTOIRE



Les GRANDLIEU'ZARTS

1 place Millénia
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
02 40 26 44 44 - contact@sagl.fr
www.saint-aignan-grandlieu.fr

